

La VILLE DE BOURGOIN JALLIEU - (Isère) – 29 024 habitants
Ville centre de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (510 agents)
Recrute 1 policier municipal (H/F) titulaire à temps complet
Cadre d'emploi des agents de police municipale (catégorie C)

Le service de police municipale est rattaché au maire par l'intermédiaire de la direction générale des services. Il est composé d'une équipe d'agents de police municipale habilités au port d'arme, d'agents de surveillance de la voie publique, d'un opérateur vidéo-protection et d'un secrétariat.

Descriptif du poste :

Rattaché(e) au chef de service police municipale, vous participerez en équipe aux missions de prévention et de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique.

Vous effectuerez plus particulièrement les **missions** suivantes :

- Veiller à l'exécution des arrêtés de police du Maire ; assurer la surveillance et le contrôle de l'occupation du domaine public et de la propreté urbaine
- Assurer la surveillance des squares, des jardins publics, des stades, des piscines, des gymnases, des parkings, des cimetières, des espaces verts, des quartiers, des abords des établissements scolaires, ...
- Assurer la surveillance et le contrôle de la circulation routière ; constatations par procès-verbaux des contraventions
- Assurer les mises en fourrières programmables et urgentes : stationnement abusif, abandons d'épaves, ainsi que les réquisitions d'enlèvements des propriétaires de terrains privés/ réquisitions ou constats stationnement gênant ou dangereux
- Assurer les missions d'ilotage dans les quartiers de la ville et la surveillance de la zone piétonne et des marchés,
- Gérer des interventions ponctuelles
- Assurer la surveillance des entrées et sorties des établissements scolaires et des points de ramassage scolaires
- Effectuer les enquêtes et notifications administratives : manquement à l'assiduité scolaire, expulsion locative, port de plis mairie ... réponse aux sollicitations de remembrement,
- Assurer la capture des animaux errants et la gestion administrative de la réglementation des chiens dangereux
- Assurer la tenue de la main courante et des registres du service
- Participer aux cérémonies commémoratives et suivre le protocole requis
- Surveiller les fêtes et manifestations organisées par la commune en collaboration avec la police nationale : fête de la musique, journée en ville sans ma voiture, foires du 1er mai et du 29 septembre, téléthon, illuminations, carnivals...

Votre profil :

Agent de police municipale titulaire avec expérience professionnelle significative dans toutes les facettes du métier de policier municipal ; à défaut vous êtes obligatoirement lauréat du concours d'agent de police municipale. Profession et conditions d'exercice réglementées, agrément et assermentation obligatoires. Permis B obligatoire, pratique du VTT appréciée.

Vous possédez notamment les compétences suivantes :

- Habilitation au port d'arme
- Aisance rédactionnelle nécessaire à la gestion administrative qui découle du métier, bonne maîtrise de l'orthographe, grammaire et syntaxe
- Savoir appliquer et faire appliquer les textes réglementaires dont les arrêtés municipaux
- Suivre les évolutions réglementaires liées aux fonctions
- Disponibilité, polyvalence, rigueur et sens de la discipline
- Sens du service public. Intégrité, discrétion professionnelle, garant de l'intérêt général
- Qualités d'écoute, amabilité, fortes qualités relationnelles, sens des relations humaines et du travail en équipe

- Maîtrise de soi en cas de situations conflictuelles, fermeté liée à la fonction
- Prise d'initiatives
- Capacité à la remise en question, capacité de discernement

Contraintes ou organisation particulières en matière d'horaires :

Planning mensuel (sur la base d'une moyenne de 36 heures 30/semaine).

4 plages horaires : journée, matin et après-midi et nuit sur une plage horaire de 8h à 19h30 et 1 samedi sur 2 de 19h à 02h00.

2 trinômes travaillent par roulement sur 3 horaires et sur des périodes de 15 jours (du mardi au vendredi la 1ère semaine et du lundi au samedi la 2ème semaine).

Heures supplémentaires : elles sont régulières sur les services spéciaux et les cérémonies, en soirée, les dimanches ou jours fériés. Effectuées par roulement ou volontariat.

Port d'armes de catégorie B et D.

Rémunération et informations complémentaires :

Statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois + chèques-déjeuner.

Merci d'adresser votre candidature avec CV et lettre de motivation **au plus tard le 8 juillet 2022** à Monsieur le maire de Bourgoin-Jallieu : recrutement@bourgoinjallieu.fr